



## Litige sur mode de livraison

Par **rajae**, le **27/04/2011** à **15:43**

Bonjour,

j'ai acheté un canapé il y a un an chez un vendeur à distance au boue d'une année le canapé est abimé on me propose de l'échanger simplement le mode de livraison n'est pas le mme qu'a la premiere fois, on me propose de me le mettre en bas de l'immeuble est ce que j'ai droit de contester  
quels sont mes droits?

merci pour votre aide